

# LES ZONES BLEUES

## QU'EST-CE QUE ?



### ● QUE SONT LES ZONES BLEUES ?

Les zones bleues sont des stationnements gratuits à durée limitée. Le but est de réguler le temps de stationnement afin d'améliorer la rotation pour que la clientèle des commerces de la ville puisse trouver des places pour se garer.

**Ce système évite ainsi le principe de parking payant !**

**Le statut des personnes handicapées détentrices d'une carte européenne de stationnement prévaut sur le disque de stationnement en vigueur. Elles peuvent donc stationner sur les zones bleues sans limitation de durée.**

## FABRICATION DE VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

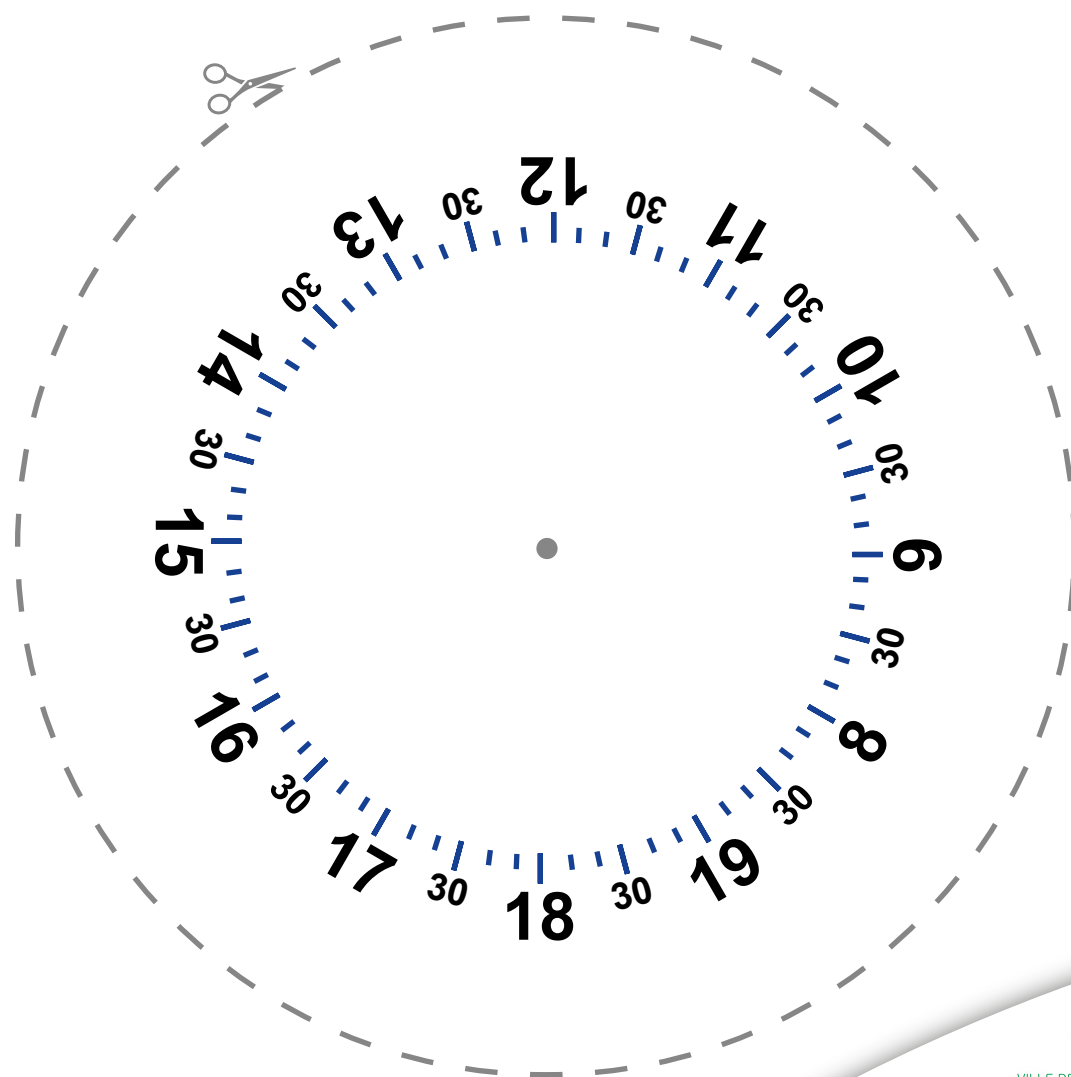
Depuis le 5 Mai 2020, plusieurs parkings de la ville sont en «zone bleue». Pour y stationner, vous devez **obligatoirement** apposer votre disque.

Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement **votre propre disque**.

Il vous suffit :

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
  - de découper **selon les pointillés**
  - de percer un trou **au centre, sur le repère**
  - d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne.
- Si vous n'en avez pas, vous pouvez venir en chercher une à l'accueil de la mairie.

Vous pouvez aussi agraffer les coins afin d'assurer la fixation du disque.



# Stationnement en zone bleue

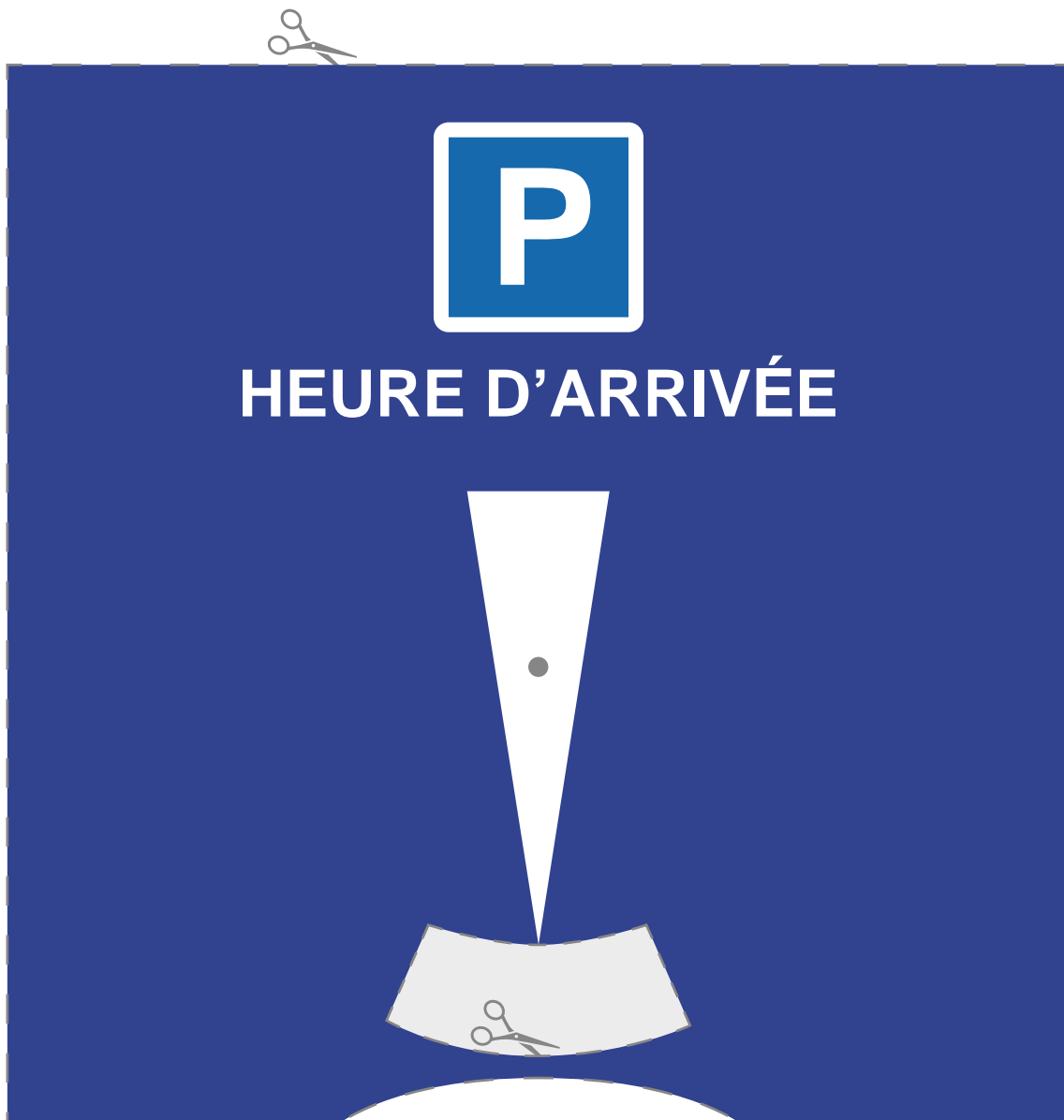
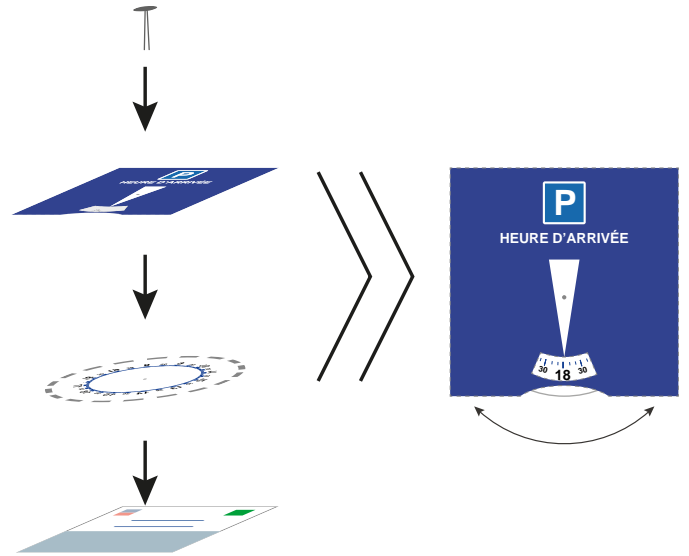
Explications :

Un stationnement en zone bleue est un espace de voirie proposé aux conducteurs qui cherchent à délaissier leur véhicule **pour une durée déterminée**.

Les automobilistes qui **possèdent un disque de stationnement conforme aux normes européennes** peuvent s'y garer durant un temps limité.

En cas de non respect des règles de stationnement de la zone bleue, **les conducteurs recevront une redevance de stationnement**.

Etapes d'assemblages du disque européen :



# Limitation valable du lundi au samedi de 8h à 19h, sauf jours fériés

Zones disponibles :

## Parking de la Mairie de La Possession, place Jean XXIII :

Du lundi au vendredi de 7H30 à 17H : Durée maximale 45 minutes

## Parking à l'angle des Rues Raymond Mondon et Camp Magloire :

De 8h à 12h : Durée maximale 45 minutes  
De 14h à 19h : Durée maximale 45 minutes  
De 12h à 14h : Durée maximale 1 heure 30

## Places de stationnement rue Leconte de Lisle entre les rues Victor Hugo et Henri Lapièrre :

De 8h à 19h : Durée maximale 45 minutes

## Parking à l'angle des Rues Sarda Garriga et Leconte de Lisle :

De 8h à 12h : Durée maximale 1 heure  
De 14h à 19h : Durée maximale 1 heure  
De 12h à 14h : Durée maximale 1 heure 30

## Places de stationnement dans la rue Sarda Garriga, entre la rue Justin Baptiste et l'agence du Crédit Agricole :

De 8h à 19h : Durée maximale 45 minutes

## Parking du marché forain, dans rue Edmond Albius :

Le samedi de 6h à 13h : Durée maximale de 1 heure

## Places de stationnement dans la Rue Emmanuel Texer, de chaque côté de la rue, entre la résidence « Ti Train » et la rue Edmond Albius :

De 8h à 19h : Durée maximale 1 heure

## Parking du Centre Médical de la Corniche, dans la rue Raymond Mondon :

De 8h à 19h : Durée maximale 1 heure

## Places de stationnement dans la rue Salvador Allende, de chaque côté de la rue entre la rue Mahatma Gandhi et la rue de Tanzanie :

De 8h à 19h : Durée maximale 45 minutes

## Places de stationnement dans leurue Nelson Mandela, sur le côté droit en descendant, entre la quincaillerie BOURHANI et la rue du Capitaine Drayfus :

De 8h à 12h : Durée maximale 45 minutes  
De 14h à 19h : Durée maximale 45 minutes  
De 12h à 14h : Durée maximale 1 heure 30



Ce kit est proposé par la Ville de La Possession

Une « attache parisienne » pour assembler votre kit  
vous sera remise sur demande à l'accueil de la Mairie.

# « Zone Bleue : partageons-nous la ville ! »

Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexacts ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. (Code de la route, article R417-3)

**MAIRIE DE LA POSSESSION**  
BP 92 RUE WALDECK-ROCHET  
97419 LA POSSESSION  
Tél 0262 22 20 02 - Fax 0262 22 34 16  
[www.lapossession.re](http://www.lapossession.re)

VILLE DE  
LA POSSESSION.RE